

SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 13/09/2021

Nombre de membres afférent au Conseil Municipal : 11

Nombre de membres en exercice : 11

Nombre de membres présents : 09

Date de convocation du Conseil Municipal : 09 Septembre 2021

Étaient présents : Mrs Philippe FOURNIÉ, Christian DUSSEAU, Axel GROMER, Fatah SALMI, Jean-Louis SPESSATO, Mmes Valérie BELLOC, Corine CUCCAROLO, Roseline FOUCHÉ, Maryse SOULIGNAC.

Étaient absents : Mr Philippe BRUZON, Mme, Jennifer ULMANN, excusés
Mme Jennifer ULMANN a donné procuration à Mr Philippe FOURNIÉ.

Madame Maryse SOULIGNAC a été élue secrétaire de séance.

L'An Deux Mille Vingt et Un et le Treize du mois de Septembre à 20h30, le Conseil Municipal de la Commune de SAINT-AIGNAN régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Philippe FOURNIÉ, Maire.

ORDRE DU JOUR : (Voir convocation)

+ 1- Approbation du dernier compte rendu du Conseil Municipal du 14/06/2021

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux s'ils ont bien reçu, par voie dématérialisée, le compte rendu de la dernière séance du Conseil Municipal en date du 14 Juin 2021 et leur propose de le valider. Suite à la demande de Mme FOUCHÉ concernant ce compte rendu, Monsieur le Maire propose d'apporter une modification sur le paragraphe de l'embellissement du village. Mme FOUCHÉ a proposé la pose de deux jardinières autour du monument aux morts et Monsieur le Maire a suggéré d'utiliser, à la place, les deux vasques qui étaient devant l'ancienne mairie, rue des Arcades. Ce compte-rendu modifié est adopté à l'unanimité.

+ 2- Admissions en non-valeur – Budget Commune

Vu la demande d'admission en non-valeur de Mr MARTINS Éric, Comptable Public du Service de Gestion Comptable de Moissac, dressée sur un avis de recouvrement du 08 Juillet 2021, Monsieur le Maire énumère au Conseil Municipal la liste de ces titres de recettes impayés d'un montant de 399,72 € pour les années 2016,2018 et 2019 pour divers débiteurs.

Monsieur le Maire soumet au vote ces admissions en non-valeur d'un montant de 399,72 € pour des recettes impayées des redevances assainissement des années 2016,2018 et 2019.

Votants : 10 – Contre : 0 – Abstention : 0 – Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

3- Attribution d'une aide financière pour les habitants de la commune qui participent au repas de la semaine bleue en 2021

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que la commune prend en charge depuis plusieurs années le versement d'une aide financière pour les personnes qui participent au repas de la semaine bleue organisé par l'Instance de Coordination Gérontologique de Saint-Nicolas de la Grave.

Pour l'année 2021, Monsieur le Maire propose donc de prendre en charge le versement de cette participation d'un montant de 6,00 € par personne qui participe au repas de la semaine bleue et qui sera versée à l'Instance de Coordination Gérontologique de Saint-Nicolas de la Grave.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

4- Approbation du plan de financement pour les demandes de subvention du projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le projet de réhabilitation de l'ancienne mairie en logements est un enjeu majeur pour la commune dans le cadre de la revitalisation du centre bourg.

Ce projet permettra d'intégrer quatre logements et un local professionnel. L'estimation globale des travaux, intégrant les démolitions et les aménagements extérieurs, s'élève à 736 390,00 € HT auquel il faut ajouter les honoraires d'architecte 79.714,22 € HT soit un coût d'opération de 816.104,22 € HT.

Monsieur le Maire propose de solliciter une subvention au taux le plus élevé possible auprès de l'État, de la Région, de la communauté de communes Terres des Confluences et du Département et présente le plan de financement prévisionnel suivant :

DEPENSES		RECETTES		
Travaux	736 390,00	Etat	367 247,00	45 %
Honoraires Maîtrise d'œuvre	79 714,22	Région	60 000,00	7,35 %
		Département	213 472,38	26,16 %
		Communauté de communes Terres des Confluences	12 164,00	1,49 %
		SOUS TOTAL	652 883,38	80 %
		Autofinancement commune de Saint Aignan	163 220,84	20 %
TOTAL DEPENSES	816 104,22	TOTAL RECETTES	816 104,22	100 %

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

5- Modification du tarif de location de la benne à déchets verts

Monsieur le Maire rappelle aux conseillers municipaux, qu'actuellement, une benne à déchets verts peut être mise à la disposition des habitants qui en font la demande moyennant une participation financière de 20 € pour 24 heures de location.

Pour se mettre en conformité avec la réglementation en vigueur, ces déchets verts sont dorénavant amenés à l'APAG Environnement de Castelsarrasin. Actuellement, cette société facture la commune à hauteur de 42 €/tonne, soit 0,042 € kg, pour le traitement de nos déchets verts par compostage.

Monsieur le Maire dit que ce coût supplémentaire ne peut pas être supporté par la commune.

Mr Jean-Louis SPESSATO suggère de répercuter ce coût de traitement à chaque location de benne et proportionnellement au poids des déchets verts amenés à l'APAG.

Monsieur le Maire propose de conserver le tarif fixe de 20 € par benne louée pour 24 heures et d'appliquer, en plus, une partie variable qui sera établie en fonction du tarif en vigueur et au prorata du poids des déchets verts. Il propose également de fixer la date de début de cette nouvelle tarification au 1^{er} Novembre 2021.

Monsieur le Maire soumet au vote cette proposition.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

(La délibération est annexée au présent compte-rendu)

6- Gestion du cimetière : présentation du devis pour une assistance d'inventaire des terrains et une étude des concessions du cimetière

Monsieur le Maire informe les conseillers municipaux qu'il a participé à une réunion d'information organisée par l'Association des Maires de France du 82 sur la gestion des cimetières.

Suite à cette réunion, il a contacté une entreprise pour faire un audit sur notre cimetière communal. Mr GROUSSARD du groupe ELABOR a donc établi un rapport suite à sa venue pour une assistance à la gestion de cet espace public.

Ses conclusions sont les suivantes :

- Cimetière bien entretenu mais des améliorations sont à apporter
- Pas d'ossuaire
- Pas de règlement du cimetière
- Procédure de reprise de caveaux à mettre en œuvre pour récupérer des concessions pour ne pas avoir à agrandir le cimetière

Monsieur le Maire informe le conseil municipal que cet audit a été réalisé gratuitement mais que Mr GROUSSARD a présenté un devis de 11 041,92 € TTC pour réaliser les tâches suivantes :

- Inventaire du terrain du cimetière (plans, registres réglementaires, relevé des anomalies)
- Etude des concessionnaires (étude, analyse, rapprochement des actes de concession)
- Assistance juridique pendant 1 an
- Web services cimetières de France (offert la première année) et facturé ensuite 120 € par an

Monsieur le Maire propose de demander des devis à d'autres sociétés, un pour un logiciel de gestion de cimetière et un autre pour l'inventaire des terrains.

Suite à un contact avec les pompes funèbres BELY, nous avons également appris qu'un service de la préfecture peut nous donner des informations pour mettre en place la procédure de reprise des concessions.

Monsieur le Maire propose de contacter le service concerné pour obtenir des renseignements sur cette procédure.

7- Remplacement des roulements à billes du joug de la cloche N° 2

Monsieur le Maire avise le Conseil Municipal que les cloches ne sonnent plus à la volée, elles sont statiques puisque le balancier a été arrêté. La maintenance annuelle faite par l'entreprise Bodet a permis de mettre en évidence un défaut de roulements sur une cloche. Un devis de réparation pour une mise en sécurité a été établi pour un montant de 1 708,50 €.

Monsieur le Maire demande aux conseillers de se prononcer sur cette réparation et soumet au vote ce devis.

Votants : 10 Contre : 0 Abstention : 0 Pour : 10

8- Suivi Chantier de P8 Mattes du Syndicat Départemental d'Energie de 82

A titre informatif, Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le coût des travaux de basse tension était estimé à 70 000 €. La 1^{ère} tranche des travaux est finie et le SDE 82 nous a informé que la 2^{ème} tranche va commencer pour le montant des travaux restants.

9- Point sur les futurs travaux de conduite de gaz de l'entreprise Téréga

Monsieur le Maire signale aux conseillers municipaux que des travaux vont être entrepris sur les canalisations de transport de gaz naturel. Dans le cadre de la modernisation de son réseau et de la sécurisation des approvisionnements régionaux en gaz naturel, l'entreprise Téréga projette le renouvellement des installations existantes situées entre Saint -Romain-Le-Noble (47) et notre commune.

La ligne réseau gaz de Castelsarrasin va être supprimée et la ligne réseau gaz va être refaite.

A partir de 2027, l'entreprise Téréga envisage de supprimer la ligne Castelferrus-Castelmayran.

+ 10- Mise à disposition d'un conseiller numérique -France Services- pour une permanence à la mairie

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal que deux propositions ont été faites à la mairie pour accueillir un conseiller numérique pour une permanence.

- Conseiller numérique de l'association Géronto 82

Cette association dispose d'un agrément depuis le mois de juillet et propose de mettre en place des permanences pour accompagner les personnes à la pratique du numérique et dans l'accompagnement des démarches administratives. Ces permanences sont gratuites et seraient mises en place toutes les 3 semaines, de la mi-October à Décembre.

- Conseiller numérique de la communauté de communes Terres des Confluences

Le conseiller numérique de la communauté de communes interviendra dans les communes volontaires pour faire de la médiation numérique à partir d'October. Il est envisagé de faire une permanence de 3 heures par semaine. Les frais annexes principalement de transport seraient répartis entre les communes partie-prenantes du projet sachant que le poste du conseiller et sa formation est prise en charge par l'Etat sur 2 ans. Il y aurait un reste à charge estimé à 1 150 €/an et par commune pour une permanence de 3h par semaine.

La communauté de communes prend en charge sans répercussion sur les communes les frais d'investissement (véhicule, ordinateur,). Le reste à charge identifié pour les communes ne concerne que les frais de fonctionnement.

Suite à cet exposé, les conseillers municipaux décident d'opter dans un premier temps pour trois permanences gratuites de Géronto 82 et de contacter la communauté de communes pour avoir plus de renseignements pour une modulation de cette permanence numérique.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 21h50.